DOCUMENTS A FOURNIR

Visa Mali | Affaires sur passeport

Rappel : Pour que l'on se charge de votre demande de visa,**la première étape est d'effectuer votre commande en ligne.** A l'issue de cette commande en ligne, vous recevrez automatiquement par email cette liste de documents à fournir.

Fournir pour la commande :

- 1 Bon de commande à imprimer(ou 1 Feuille libre avec votre numéro de commande).

- 1 Chèque à l'ordre de "RapideVisa" (si vous avez choisi de régler par chèque lors de votre commande) réglant le Total TTC indiqué sur le bon de commande.

Fournir pour CHAQUE demandeur de visa :

Ces documents sont exigés par l'ambassade à ce jour

☑ **1 Passeport original (sans protège-passeport), sur lequel sera apposé le visa :** Signé, valable 6 mois après la date de retour, et comprenant 3 pages vierges dont 2 face à face. Attention, l'ambassade peut refuser tout passeport abîmé.

☑ **1 Formulaire d'ambassade de demande de visa, disponible en document à télécharger ci-joint :** Dûment rempli, daté et signé. Toutes les rubriques sont à remplir obligatoirement, sauf indication contraire sur le formulaire. Pour l'adresse d'hébergement, indiquez au moins celle de la première nuit.

☑ **2 Photos d'identité identiques et récentes aux normes NF :** En original et en couleur, à tromboner au formulaire.

☑ **1 Copie d'un justificatif d'hébergement :**

1 lettre d'invitation par un résident local + 1 copie de sa pièce d'identité (+ si il s'agit d'un résident non-malien, la copie de la page d'identité de son passeport et de son permis de résidence).

Actuellement et jusqu'à nouvel ordre, les réservations d'hôtel ne sont plus acceptées.

☑ **1 copie des vols :** aller-retour

☑ **1 Lettre de mission de la société basée en France :** signée et tamponnée, indiquant les coordonnées complètes de l'organisme partenaire au Mali, ainsi que le motif et les dates du séjour.